

Ref : CA2015/222

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 9 OCTOBRE 2015

DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DE DON

➡ le **CONSEIL D'ADMINISTRATION** de l'Université Bordeaux Montaigne, en sa séance du 9 octobre 2015 réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Paul JOURDAN,

*Vu le code de l'éducation, et notamment son article L.712-3,
Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne en vigueur,
Vu la loi n°2003-709 du 1^{er} août 2003 relative au mécénat, aux associations et aux fondations,*

Après en avoir délibéré,

➡ **DECIDE** d'approuver l'acceptation d'un don [REDACTED] d'un montant total de trois cent mille euros (300 000 €), alloué pour la période 2015/2020 dans le cadre d'une convention de mécénat destinée à financer des bourses de recherche pour les doctorants et les post-doctorants de l'équipe SPH, telle que figurant en annexe de la présente convention.

Délibéré par le conseil d'administration, à Pessac, le 09 octobre 2015.

Nombre de membres présents	15
Nombre de membres représentés	8
Nombre d'abstentions	0
Nombre de suffrages exprimés	23
Nombre de votes pour	0
Nombre de votes contre	23

Le Président,

Signé

Jean-Paul JOURDAN.

Publié le : 26/11/2015

Transmis au Recteur Chancelier des Universités d'Aquitaine le : 05/11/2015